

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE
COMMUNE DE POISSON
ARRETE DU MAIRE N° 2024/032

**Réglementation de la circulation sur la RD34 en agglomération
Pour des travaux de branchement du réseau d'eau potable nécessaires
Pour la parcelle du lotissement « les Muriers »**

Nous, Maire de la commune de POISSON,

Vu les articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 17 juillet 2024 par laquelle la société SAUR TLE SBPB, domiciliée 9 Rue Pierre de Coubertin - 71100 CHALON SUR SAONE, sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de branchement du réseau d'eau potable sur la parcelle AB155 en agglomération, route des Michelets,

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité et de la tranquillité publique justifie pleinement la réglementation de la circulation sur cette voie,

ARRETONS

Le permissionnaire est autorisé à exécuter les travaux, objet de la présente demande, à charge pour lui de se conformer aux dispositions suivantes :

Article 1 : A compter du 5 aout 2024 et pendant toute la durée des travaux, la circulation sera réglementée par des feux tricolores sur l'emprise du chantier, en agglomération, sur la route départementale RD34 afin de permettre à la SAUR TLE SBPB d'effectuer des travaux de branchement du réseau d'eau potable nécessaires à l'alimentation de cette parcelle AB155, lotissement les Muriers.

Article 2 : Cette réglementation sera portée à la connaissance des usagers par une signalisation appropriée établie sous la responsabilité du permissionnaire qui devra procéder à l'affichage du présent arrêté aux extrémités du chantier.

Article 3 : Les prescriptions sus énoncées feront l'objet d'une pré-signalisation et d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Mme la Secrétaire de Mairie et le permissionnaire sont chargés, chacun en qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Paray-le-Monial
- Affichée en mairie.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Poisson, le 29 juillet 2024

Mme le Maire,
BONNOT Michelle

